



## **CHARTRE**

La présente charte a été conçue pour adopter une démarche sportive et rendre agréable la vie au sein du club

### **INTRODUCTION**

La présente charte est applicable à tous les licenciés à compter de la date de signature du formulaire de licence ainsi qu'aux parents des plus jeunes qui devront en relayer le contenu à leur enfant.

Tous membres, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents, sont censés en avoir pris connaissance.

Un licencié ou parent de celui-ci, si mineur, n'est pas compétent pour prendre des décisions ou mettre en place des actions engageant le club vis-à-vis des personnes membres ou non membres de la section basket.

Seuls les membres du bureau élus sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis des personnes membres ou non membres de la section basket.

### **IMAGE DU CLUB**

Saint-Xandre Basket souhaite donner une image positive du club.

Pour cela, il est nécessaire que tous les licenciés représentent dignement le club sur et en dehors du terrain.

Ainsi toutes les personnes signant le formulaire de licence au club s'engagent à respecter les règles de vie énoncées dans la présente charte.

Tout licencié a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis du club qu'il soit entraîneur, joueur, membre du bureau, arbitre ou officiel de table de marque.

## **DROITS ET DEVOIRS**

### ***JOUEURS***

Pour pouvoir s'entraîner et jouer avec une équipe du club, tout joueur doit être licencié.

**Aucune licence ne sera validée sans la remise du dossier complet** : règlement correspondant à sa catégorie, chèque de caution, questionnaire de santé

Les licenciés saisissent leur licence après que le club leur ait adressé un lien, la licence est validée par le club avec le dossier complet et ensuite le CD 17 a quinze jours pour valider la licence. Il faudra donc établir **la licence à l'avance et pas** le vendredi pour le week-end.

Pour cette nouvelle saison, le club a adhéré à Hello Asso. Cela permet de faire le règlement lors de la saisie de licence comme un virement. Une facilité de paiement en trois fois sera possible.

Lorsque vous saisissez votre licence, le règlement sera proposé. Hello Asso proposera une participation pour un soutien financier à l'association. Le montant proposé pourra être modifié ou mis à zéro. En **aucun cas cette participation n'ira au club.**

Pour les catégories U15 (minimes) à seniors, un chèque de caution de 30 € est demandé. Celui-ci sera restitué à la fin de la saison, lors de l'assemblée générale, en contrepartie de votre participation active lors des matchs à domicile et des goûters prévus pour chaque match à domicile. Le chèque de caution pourra être encaissé si une faute technique ou une pénalité diverse ne sont pas payées.

En cas d'arrêt des entraînements et compétitions dus à une blessure, pandémie ou autres causes n'étant pas le fait du club, aucune licence ou partie de licence ne sera remboursée.

Le joueur licencié s'engage à :

Respecter :

- ⇒ L'ensemble des membres du club et du public
- ⇒ Son entraîneur et ses camarades
- ⇒ Les arbitres, les officiels de table de marque et les adversaires
- ⇒ Le matériel et les installations à domicile comme à l'extérieur
- ⇒ Les horaires de matchs et des entraînements
- ⇒ Les consignes, choix et décisions de son entraîneur
- ⇒ Se conformer aux règles de jeu
- ⇒ Refuser toute forme de violence et de tricherie
- ⇒ Les entraînements et les matchs précédents et suivants les siens : ne pas jouer au ballon
- ⇒ Aux équipements prêtés par le club (ne pas garder à son domicile son maillot)

Participer :

- ⇒ À tous les matchs de son équipe (sauf cas exceptionnel). En effet, un forfait se traduit par une amende pour l'équipe, trois forfaits conduisent au forfait général de l'équipe plus une amende. Les forfaits seront payés par l'équipe.
- ⇒ Au rangement du matériel utilisé (ballons, cônes, chasubles, ...) après chaque séance et match
- ⇒ Participer aux goûters suivant un planning qui sera défini par le coach ou le parent référent
- ⇒ Pour les joueurs majeurs : être responsable de salle
- ⇒ En venant aider lors des manifestations organisées par le club ou les matchs des autres licenciés

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire à partir des U15. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative.

Avoir un comportement de sportif en :

- En participant à l'ensemble de ses entraînements
- En prévenant directement son entraîneur et son coach en cas de retard ou d'absence pour un entraînement et pour un match. L'entraîneur ou le coach pourra décider de ne pas faire jouer un licencié à un match suivant ses absences à l'entraînement et le non-respect vis-à-vis de lui ou de ses camarades
- Adoptant en toutes circonstances un comportement courtois
- En faisant passer l'intérêt de l'équipe avant son propre intérêt
- Organisant son travail scolaire afin de ne pas pénaliser son équipe par ses absences, le travail scolaire restant prépondérant

Le club de basket se doit être une association respectueuse de l'esprit sportif. C'est pourquoi tous licenciés tenant des propos antisportifs, injurieux, sexistes ou racistes pourront être sanctionnés.

Le port de montre, gourmette, et autres bijoux n'est pas autorisé pour la pratique du basket. Ces accessoires devront être laissés à la maison pendant les entraînements et les matchs afin d'éviter tout risque de blessure, de détérioration ou de vol. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

Des formations sont proposées aux joueurs (et parents) pour être arbitre ou encadrer une équipe. Pour toute formation payée par le club, vous vous engagez à prendre des fonctions en adéquation avec cette formation.

### ***ENTRAINEURS - COACHS***

- Il ou elle doit respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la salle des sports
- Faire respecter la charte par les joueurs de l'équipe dont il (elle) a la charge
- Être présent(e) durant les manifestations organisées par le club
- Collaborer avec les dirigeants du club
- Afficher un comportement exemplaire tant sur les terrains qu'en dehors de ceux-ci et faire preuve d'une attitude irréprochable

L'entraîneur est le garant du respect par les joueurs de son équipe des dispositions reprises dans la présente charte sportive. Il est par conséquent habilité à prendre les mesures qu'il jugera les plus adaptées à cet objectif, en collaboration avec le bureau.

Une fois que les parents ont confié en personne leur(s) enfant(s), l'enfant mineur est sous la responsabilité du club. Elle s'arrête seulement une fois l'entraînement ou le match à domicile terminé. Ils sont considérés terminés à la sortie des vestiaires de l'enfant.

## ***PARENTS***

Dans le cadre de la formation de nos jeunes, il est demandé aux parents de nos équipes de :

- + Se comporter en bon supporter tant envers les supporters adverses, équipes adverses, leur équipe, arbitres, entraîneurs. Le club demande d'être respectueux vis-à-vis des arbitres lors des matchs ; le fait de crier sur l'arbitre ou le critiquer fortement peut avoir des conséquences et pénalités pour LE CLUB.
- + Respecter l'ensemble des membres du club
- + Ne pas intervenir dans la gestion sportive (choix de l'entraîneur, ...)
- + Contribuer à la bonne image du club
- + Si vous assistez à un entraînement, soyez le plus discret possible
- + Participer à la tenue des tables de marque. Un planning est disponible dans le couloir et sera adressé par mail
- + Préparer les goûters (suivant un planning)
- + Tenir la buvette lors des matchs
- + Un parent référent par équipe devra être désigné au début de l'année afin de planifier les goûters, les lavages de maillots, informer les parents pour les matchs, les manifestations ou différents messages. Ce parent référent fera la liaison entre l'entraîneur, le coach et les parents.

Il est rappelé :

- De s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser l'enfant dans la salle. Le club ne peut engager sa responsabilité quand les parents déposent leur(s) enfant(s) sur le parking, dans les locaux et terrains sans prendre contact avec l'entraîneur.
- Les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) dans le gymnase

En cas de problème, sportif ou extra sportif, il est vivement conseillé de régler le litige avec l'entraîneur et le bureau le plus rapidement possible en nous adressant un mail à l'adresse suivante : [stxandrebasket17138@gmail.com](mailto:stxandrebasket17138@gmail.com).

## ***SANCTIONS***

Tout acte d'un licencié de la section basket allant à l'encontre de la charte fera l'objet de sanctions.

En cas de manquement aux règles : comportement, absence, comportement général.

Si au cours d'un entraînement ou d'un match, un joueur affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, son entraîneur peut l'exclure du terrain et l'envoyer sur le banc.

Dans ce cas, le joueur concerné doit immédiatement quitter la surface de jeu et se rendre sur le banc où il attendra la fin de l'activité.

En cas de difficultés, l'entraîneur indiquera cette situation au bureau.

### Faute technique et/ou disqualifiante :

Dès la 1ère faute par le joueur, l'entraîneur ou le coach, celui-ci devra s'acquitter du paiement de cette amende quel que soit le motif de cette dernière. Tant que le paiement ne sera pas honoré, le joueur sera suspendu. Ci-dessous, le barème, sous réserve de modifications par la FFBB :

- 1ère faute : 30 €
- 2ème faute : 100 €
- 3ème faute : 130 €
- 4ème faute : 150 €
- 5ème faute : 320 € et ouverture d'un dossier disciplinaire

## ***LE BUREAU***

Le bureau est chargé de la gestion du club, habilité à prendre toutes les décisions et à poser tous les actes que requiert cette gestion. Il s'engage auprès des joueurs et des parents à :

- Assurer et licencier le joueur auprès de la FFBB
- Mettre à la disposition du joueur le matériel collectif nécessaire
- Transmettre au joueur toutes les informations le concernant (calendriers des matchs, stages)
- Être à l'écoute des joueurs(euses), entraîneurs, parents et les respecter

Le bureau ayant créé des commissions, toute demande doit être adressée par mail afin que chaque responsable puisse en prendre connaissance le plus rapidement possible.

## ***SITES***

Afin d'être informés des matchs, résultats, manifestations, le club a mis en place :

- ✦ un site internet : <https://saintxandrebasket.sportsregions.fr>
- ✦ une page Facebook : Saint-Xandre Basket

Vous pouvez les consulter à tout moment. Pour ces sites, le bureau reste à l'écoute pour toute amélioration. Afin de les alimenter, toute photo peut nous être adressée par mail à l'adresse du club [stxandrebasket17138@gmail.com](mailto:stxandrebasket17138@gmail.com).

## ***PARTICIPER A LA VIE DU CLUB (pour les joueurs, parents, entraîneurs et membres du bureau)***

- ✓ Venir aux assemblées générales
- ✓ Venir encourager son enfant et les autres équipes selon ses disponibilités
- ✓ Participer de façon régulière aux transports des enfants (pour les parents) ou des coéquipiers (pour les membres majeurs) pour les matchs à l'extérieur. Les frais peuvent être déclarés sur votre déclaration de revenus en tant que don
- ✓ À tour de rôle, au lavage de maillots de l'équipe et rapporter le sac à l'entraînement suivant
- ✓ Participer aux manifestations organisées par le club (soirées, tournois, ...) soit par une aide à l'organisation, soit par la présence à ces manifestations
- ✓ Respecter les décisions des entraîneurs et coaches
- ✓ Être respectueux envers les arbitres, accepter leurs décisions même si on juge qu'une erreur a été commise
- ✓ Aider à trouver des sponsors

Le soutien et la participation de chacun permettent la continuité de la vie du club, toutes catégories confondues, de baby à séniors.

Apporter sa contribution au bon fonctionnement du club, c'est :

- ❖ Tenir la table de marque lors des matchs (chronomètre, e-marque, « aboyeur ») pour les adultes et enfants.
- ❖ Arbitrer les équipes de jeunes (U7 à U15).

**Ne pas oublier que les dirigeants et coaches sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leur compétence à la vie du club**

**Ne pas oublier que les joueurs ont droit à l'erreur ainsi que l'entraîneur et les officiels**

**Ne pas oublier que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leurs enfants**

**Ne pas oublier que tout comportement antisportif sanctionné par un arbitre se traduit par une amende au club**

**Étant constamment à la recherche de bénévoles, le club offre les formations d'arbitres ou d'entraîneurs. Toute personne désirant s'investir au sein du club est la bienvenue aussi bien pour encadrer que pour arbitrer, tenir des tables de marques, participer, organiser ou proposer toutes autres manifestations**

**NE PAS OUBLIER QUE LE CLUB A BESOIN DE VOUS, DE VOTRE AIDE POUR FONCTIONNER ET POUR MAINTENIR LE PRIX DES LICENCES AU PLUS BAS**

**NOUS COMPTONS SUR LES PARENTS ET JOUEURS POUR SUPPORTER, ENCOURAGER, JOUER UN ROLE POSITIF ET PARTAGER LA JOIE OU ATTENUER LA TRISTESSE DES ENFANTS**

**Et surtout....**

**SOURIRE, parce que le BASKET est avant tout .... UN JEU**



CHARTRE saison 2021-2022

Je soussigné,....., certifie avoir lu et accepte la présente charte.

Lieu ....., date .....

Avec la mention « lu et approuvé »

Le joueur

AUTORISATION AU DROIT A L'IMAGE saison 2021-2022

Nom et prénom du licencié : .....

Date de naissance : .....

Catégorie : .....

Autorise  ou n'autorise pas  le club Saint-Xandre Basketball à me photographier ou me filmer durant les activités de basket (entraînements, matchs, stages, animations diverses) et ceci à des fins d'exposition, presse écrite et/ou télévisée, brochure papier et publications internet.

Date et signature